

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'emploi ; bureau de l'organisation et des effectifs.*

ARRÊTÉ portant création du détachement de gendarmerie du centre de rétention administrative de Le Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne).

Du 28 février 2007

NOR D E F G 0 7 5 0 3 6 7 A

Références :

Décret du 20 mai 1903 (mention au BO/G, p. 1017 ; BOEM 650) modifié.

Décret n° 73-259 du 9 mars 1973 (BOC/SC, p. 523 ; BOC/G, p. 288 ; BOC/M, p. 278 ; BOC/A, p. 150 ; BOEM 110* et 650) modifié.

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO du 28, texte n° 3 ; BOEM 120-0*).

Référence de publication : BOC N°15 du 26 juin 2007, texte 14.

Art. 1^{er}. Le détachement de gendarmerie du centre de rétention administrative de Le Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne) est créé à compter du 1^{er} mars 2007.

Art. 2. Le commandant de la région de gendarmerie d'Ile-de-France, commandant la gendarmerie pour la zone de défense de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,*

Roland GILLES.